

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Corvette Stingray (modèle 1YZ37)	CH 0336 07
Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Warren, Michigan (USA)		
Identification	"Corvette 1YZ37" et "CH 0336 07" sur la plaquette du constructeur "1Z37X.." devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à gauche, sous le capot		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise, sur le montant		
Ident. du moteur	"X" à droite, à l'avant en haut sur le bloc, derrière la pompe à eau (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhaustrasse 21, 2501 Bière		
Véhicule homologué	1Z37X6S409189	Signes fixes dans code du type	1Z37X.. / 1YZ37

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues AR
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, avec assistance par dépression, sur toutes les roues, AR = limiteur force de freinage circuits 1 + 2 du frein de service
Frein auxiliaire	
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Réducteur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée

Moteur			
Marque	CHEVROLET	Type	X (350 cu.in.)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	101,60	Course	88,39
Cylindrée	5730	CV-impôt	29,20
Puissance en CV	210 SAE-net	à V/min	5200
Bruit	80 dB/A	à V/min	3900 (3/4)
Silencieux	2 pots 405x240x195 mm *)		
Mesure des gaz	**)		
Déparasitage	OCS, annexe B, chiffres 3+4 = C+D		

Carrosserie	
limousine	
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	SAE-J-4c +)
Cale	Attelage
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	2 av 2 centre ar
Dimensions	int. ext.
Longueur	4704 Empattements 2489 /
Largeur	1753
Hauteur	1255 Voie av 1491 ar 1511
Porte à faux	lat. Voies av - ar -
	av 1076 ar 1139 Braquage g 11400 d 10800
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids			
	avant	arrière	total
Poids à vide	810	850	1660
Charge utile	45	95	140
Poids total	855	945	1800
Garantie fabr.	1928		
Dimens. pneus	++) GR 70.- 15	GR 70.- 15	(Variantes
Ply / bar	2 / 1,5	2 / 1,5	voir
Charge	1190	1190	remarques)
pour V max	varie selon la marque, minimum 209 km/h		
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur	209 km/h		
Vitesse maximale testée			

Équipement §)

Feux de route SEALED-BEAM GUIDE SAE H..
 Feux de croisement SEALED-BEAM GUIDE SAE H.. (extérieur)
 Feux de position GUIDE IV SAE-IP-73
 Feux rouges SAE IST 75 GUIDE IY
 Feux stop SAE IST 75 GUIDE IY
 Clignoteurs av GUIDE IV SAEIP73 | SAE AP2 3Y ar voir feux rouges
 Catadioptres av +AR= latéraux SAE AP2 3Y ar SAE A-68 DOT
 Feux de gabarit av AR/ | SAE AP2 3Y ar
 Feux complément.
 Éclairage plaque 1 au centre en haut dans pare-chocs
 Essuie-glace 2 balais avec 2 jets lave-glace
 Avertisseurs DELCO-REMY "A" + "C"
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type CHEVROLET Corvette Stingray
 Homologation N° CH 0536 07
 Carrosserie limousine
 Places total² avant 2
 Poids à vide 1660 Carburant B
 Charge utile CV-impôt 29,20
 Poids total 1928 Cylindrée 5730

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Insonorisation : le catalyseur dans son état original reste sur le véhicule.
 **) Mesure des gaz : satisfait aux prescriptions selon ECE-15, modification 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM No 35 303).
 +) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes selon OCE art. 23, al. 3bis.
 ++) Variante de pneus : 205 VR 15 1040 (1,7) } V-max dépassant 210 km/h voies inchangées
 225/70 VR 15 1060 (1,7) }
 235/70 VR 15 1140 (1,7) }

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules oranges des feux de position/clignoteurs AV sont remplacées par des blanches;
- les feux de gabarit AV jaunes visibles de l'AV; doivent être débranchés;
- feux rouges/stop/clignoteurs AR: ampoules d'origine trop puissantes; sont remplacées par des 5/18 W (la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible);
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A-68 DOT;
- les arêtes des visières des phares sont garnies de profils caoutchouc;
- l'antivol acoustique monté d'origine doit être enlevé.

Lieu et date de l'homologation

Studen, 19.1.76

Homologation fédérale des types de véhicules